



CONGRÈS  
EUCARISTIQUE  
DE NAMUR



3 AU 7 SEPTEMBRE 1902

NAMUR  
AD. WESMALL-CHARLIER  
ÉDITEUR DE L'ÉVÊQUE



# CONGRES EUCHARISTIQUE DE NAMUR

Rapport envoyé par M<sup>lle</sup> Jeanne Bigard, fondatrice  
et directrice de l'Œuvre de Saint-Pierre

## *Œuvre de Saint-Pierre en faveur du Clergé indigène des Missions*

J'ai la confiance que quelques détails sur la fondation de l'Œuvre de Saint-Pierre et sur les résultats obtenus par cette Œuvre seront accueillis avec intérêt par les membres du Congrès eucharistique.

L'association de Saint-Pierre est, en effet, une œuvre vraiment eucharistique, puisque son but, reconnu et approuvé par le Saint-Siège, par la Propagande et par un grand nombre de Cardinaux et d'Évêques, est de multiplier, par le double moyen de la prière et de l'aumône, **les prêtres indigènes dans les pays de mission**. Or, le prêtre est, avant tout, le ministre de la Sainte Eucharistie : c'est à lui, qu'il soit Européen, ou Japonais, ou Africain, ou Indien, que Jésus-Christ a dit, au banquet de la dernière Cène, en la personne des Apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi ; » c'est-à-dire, renouvelez partout et toujours, dans la suite des âges et sur tous les points du globe, cette consécration du pain et du vin en mon corps et en mon sang ; cette offrande du Sacrifice qui, seul, peut apaiser la justice de Dieu, parce que c'est le Sacrifice d'un Dieu qui s'offre lui-même, avec ses mérites infinis, pour le salut des hommes.

C'est en 1889 que, par une disposition de la divine Providence dont je ne pourrai jamais assez remercier le Ciel, je me suis consacrée, avec ma mère, à promouvoir la formation du Clergé indigène en mission. Déjà, nous étions en relations très étendues avec les missionnaires. À cette époque, M<sup>gr</sup> Cousin, Évêque de Nagasaki, au Japon, nous **révéla sa profonde douleur d'être obligé, faute de ressources, à toutes les rentrées de son séminaire, de refuser un nombre considérable d'excellentes vocations parmi les indigènes du pays**.

Cette lettre fut un trait de lumière pour nos âmes. **Sur l'heure, nous nous déterminâmes à devenir les mères adoptives de ces pieux jeunes gens**.

Bientôt, nous reçûmes d'autres lettres d'Évêques missionnaires, nous attestant que partout en mission, la même pénurie entravait l'œuvre, cependant si nécessaire, si fondamentale, de la formation d'un Clergé indigène.

**Après avoir tout donné, nous nous fîmes quêteuses**. La charité catholique répondit à notre appel. Quelques dames adoptèrent des séminaristes pour le temps de leur éducation sacerdotale ; d'autres allèrent plus loin, et bientôt des bourses perpétuelles furent fondées par notre Œuvre naissante, non seulement en faveur de nos fils aînés du Japon, mais encore dans différentes missions d'Extrême-Orient et même en Afrique.

Quelle joie fût la nôtre, lorsque le premier d'entre nos adoptés monta au saint Autel ! Un prêtre de plus, pensions-nous, c'est le Saint Sacrifice offert plus fréquemment, c'est la mission de Jésus-Christ renouvelée sur un point du globe ; ce sont des instructions données aux païens, ou aux chrétiens encore faibles

dans la foi ; ce sont les derniers Sacrements administrés plus facilement aux malades ; c'est surtout l'assistance à la sainte Messe, la participation à la Sainte Eucharistie mise à la portée d'un groupe de fidèles. Certes, si l'on doit se réjouir, dans nos pays catholiques, quand l'un de nos frères reçoit l'onction sacerdotale, combien plus a-t-on sujet de le faire quand cet événement se produit dans les pays infidèles, dans ces contrées où le nombre des prêtres est si disproportionné à l'étendue du pays, au chiffre de la population ! Nos missionnaires ne ménagent pas leurs forces, je le sais ; ils se prodiguent pour courir après la brebis égarées ; mais que peut faire un prêtre placé tout seul à la tête d'un district qui, bien souvent, représente en superficie l'un de nos diocèses, qui est dépourvu de moyens de communication, de routes praticables, où souvent marécages, montagnes et forêts se rencontrent, comme autant d'obstacles, sous les pas des hommes apostoliques ? Le missionnaire parcourra son district une fois, deux fois dans l'année, ce sera beaucoup. Arrivé dans une localité, il rassemble à la hâte les chrétiens, les catéchumènes, prêche, confesse, baptise, célèbre une ou deux fois la messe, distribue la sainte Communion ; puis, repart bientôt pour une autre station qui ne sera pas plus favorisée. Combien de fois les lettres des missionnaires ne nous ont-elles pas retracé ce tableau, consolant si l'on songe à l'admirable ardeur avec laquelle les chrétiens profitent de ces jours bénis où ils possèdent le prêtre, et, avec le prêtre, la présence du Dieu qu'ils adorent ; — navrant, si l'on vient à réfléchir à l'abandon spirituel dans lequel vivent et meurent la plupart de ces enfants de l'Église. Voir le prêtre une ou deux fois l'an, assister tout au plus quatre ou cinq fois de temps en temps au saint Sacrifice, passer sa vie et souvent la terminer sans Sacrements, sans Viatique !... Jamais de Saluts du Saint-Sacrement, avec ces chants si pieux ni ces illuminations si éclatantes ! Jamais ces expositions et ces adorations du Très Saint-Sacrement, sources de grâces pour une ville, pour une paroisse ! Jamais ces processions, où le catholique aime à attester sa foi en ménageant un triomphe public au Dieu de nos autels ! Jamais la présence réelle permanente de Notre Seigneur au saint Tabernacle ! Y avons-nous suffisamment réfléchi, nous, les enfants gâtés de la Providence, qui vivons à l'ombre d'une église et au milieu de l'abondance des biens spirituels ?...

Oh ! ne soyons pas surpris si ces néophytes (je veux dire quelques-uns d'entre eux), conservent certaines pratiques de superstition ou d'idolâtrie ; ne nous scandalisons pas trop si parfois la torture vient à bout de la constance de l'un d'eux. C'était **l'Eucharistie** qui soutenait le courage des premiers chrétiens ; c'est l'Eucharistie qui manque à nos frères des missions. **Pour qu'ils aient la Sainte Eucharistie, aidons à la formation de leur Clergé indigène.**

Nous ne pouvons pas espérer, en effet, voir se multiplier les missionnaires européens en proportion du nombre et de l'étendue des missions. Chaque jour, grâce à Dieu, de nouveaux horizons s'ouvrent à l'apostolat ; chaque jour, de nouvelles missions sont fondées.

**Mais que seraient les plus belles missions, sans un Clergé indigène fortement constitué et solidement établi ?** m'écrivait M<sup>gr</sup> Cousin, évêque de Nagasaki, dès 1695 ; **un météore brillant qui passe, sans laisser de trace.** L'histoire de l'ancienne Église du Japon en est une terrible preuve. Le missionnaire va porter l'Évangile à ceux qui ne le connaissent pas. À mesure qu'il fait des chrétiens, il doit pourvoir à leur instruction complète et leur fournir les moyens de pratiquer la religion qu'il leur a apportée. Il faut donc qu'il reste

au milieu d'eux et renonce à aller de l'avant, à moins qu'il ne puisse confier à d'autres le soin des chrétientés naissantes. **C'est là précisément le rôle du Clergé indigène et c'est à lui qu'il faut avoir recours pour exercer, d'une manière suivie et constante, le ministère au milieu de populations dont il connaît, mieux que nous, tous les besoins, les aspirations, les qualités et les défauts.**

Il est d'ailleurs impossible de compter sur des vocations assez nombreuses dans les pays catholiques pour remplir tous les cadres, pour fournir à toutes les exigences du ministère paroissial dans les missions.

Je regarde donc l'Œuvre du Clergé indigène comme indispensable ; elle trouve sa raison d'être dans les instructions du Saint-Siège et de la Propagande, qui prêchent si souvent aux Évêques des missions l'obligation de travailler à la création d'un Clergé indigène.

Je remercie le Bon Dieu de vous avoir inspiré le dessein de nous venir en aide pour atteindre ce but.

Tous les Évêques missionnaires dont les séminaires ont été soutenus par l'Œuvre de Saint-Pierre m'ont envoyé la même appréciation et les mêmes actions de grâces. Quoique leur témoignage ait une importance qui n'échappera à personne, l'Œuvre que j'ai fondée en faveur du Clergé indigène s'appuie sur un fondement encore plus solide.

Le 24 juin 1895, alors que nous et nos associés travaillions depuis déjà *cinq ans* à la formation du Clergé indigène en mission, N. T. S. P. le Pape Léon XIII publia une Encyclique spéciale (Encyclique *de Collegiis clericorum in Indiis Orientalibus instituendis*), dans laquelle Sa Sainteté rappelle, avec l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, les grands principes sur lesquels repose l'institution d'un Clergé indigène ; en voici quelques extraits :

La nécessité pour « la conservation de la foi catholique qu'on s'applique à former un clergé pris parmi les *indigènes*, préparé aux charges sacerdotales, qui non seulement vienne en aide aux prêtres étrangers, mais qui puisse lui-même gérer les intérêts du christianisme....

L'apostolat du prêtre indigène sera de beaucoup plus fructueux, par la connaissance qu'il a de la langue, des institutions, des mœurs, du caractère de sa race, et même des superstitions et des abominations » du paganisme.

Le prêtre indigène peut plus facilement échapper aux coups de la » persécution que l'euro péen.

Les Apôtres eux-mêmes, après avoir enseigné les principes chrétiens à la multitude, choisirent quelques hommes, qu'ils élevèrent au » sacerdoce et jusqu'à l'épiscopat.

Les Pontifes romains n'ont pas manqué de suivre leur exemple, car ils ordonnèrent aux hommes apostoliques de faire tous leurs efforts, dans les lieux où l'assemblée des chrétiens était assez nombreuse, pour recruter le clergé parmi les indigènes, etc.... »

Cette Encyclique du Vicaire de Jésus-Christ, c'était la sanction inattendue et providentielle de notre Association. **Vivifiée par la parole pontificale, elle prit saint Pierre, prince des Apôtres, pour son Patron, et ne craignit pas d'ouvrir largement ses portes à tous les catholiques, aux pauvres comme aux riches,**

en fixant sa cotisation à la modique somme *d'un franc par an*, tout en conservant le titre de *bienfaiteurs* à ceux de ses membres qui paient annuellement l'entretien d'un séminariste, et de *fondateurs* à ceux qui versent une somme suffisante pour la fondation d'une bourse perpétuelle. — Puis, par une suite de circonstances où nous aimons à reconnaître la main de la Providence divine, le Seigneur permit que nous fissions connaître nos efforts et nos premiers résultats au Pape lui-même. Le Souverain Pontife ne dédaigna pas de donner une marque formelle de son approbation aux humbles chrétiennes qui avaient voulu devenir les mères adoptives des futurs prêtres de Jésus-Christ ; et, par une faveur insigne, accorda à l'Œuvre de Saint-Pierre la première approbation qu'elle ait jamais reçue et la plus haute sanction qu'elle pût ambitionner, en m'envoyant par écrit sa bénédiction, donnée «avec toute l'affection de son cœur aux fondatrices de l'Œuvre de Saint- Pierre et à tous ceux qui y avaient travaillé et y travailleraient dans l'avenir.» — **C'était le 12 juillet 1695.** — Le mois suivant, une Indulgence partielle était accordée à perpétuité aux membres de l'Œuvre par la Sacrée Congrégation des Indulgences, et je recevais, en même temps, une lettre de Rome, m'invitant à formuler une demande d'indulgences plénières. — Une belle série d'indulgences plénières fut en effet concédée, dès le 16 novembre suivant, aux associés de l'Œuvre avec la mention : à perpétuité. — Enfin au début de 1896, la Sacrée Congrégation de la Propagande me fit l'honneur de m'adresser une Lettre d'Approbation, qui fut bientôt suivie des encouragements unanimes des Cardinaux et de l'Épiscopat. La Propagande continue à me donner très fréquemment des marques de son estime toute particulière pour l'Œuvre de Saint-Pierre, dont elle a daigné me nommer directrice ; elle me permet de lui faire parvenir chaque année le compte-rendu des résultats obtenus.

Voici un aperçu de ces résultats, dus à la bénédiction divine. (Ils ont été publiés dans la *Semaine religieuse de Paris*, n° du 22 mars 1902.)

«Depuis sa fondation (1889) jusqu'au 31 décembre 1901, l'Œuvre de Saint-Pierre a fondé quarante-cinq bourses perpétuelles dans les Séminaires indigènes, à savoir :

- » 4 bourses au séminaire de Nagasaki, Japon ;
- » 1 bourse au séminaire de Hakodaté, Japon ;
- » 22 bourses au séminaire pontifical de Kandy, Indes ;
- » 2 bourses au séminaire de Mysore, Indes ;
- » 2 bourses au noviciat Indien, Trichinopoly ;
- » 2 bourses au séminaire de Loango, Congo français, Afrique ;
- » 4 bourses au séminaire de Pondichéry, Indes ;
- » 1 bourse au séminaire de Jaffua, Ceylan ;
- » 1 bourse au séminaire de Mandchourie ;
- » 4 bourses au séminaire de Saïgon, Cochinchine ;
- » 1 bourse au séminaire de Cochinchine orientale ;
- » 1 bourse au séminaire du Tonkin occidental ;
- » 1 bourse au séminaire grec melkite de Sainte-Anne, à Jérusalem.